

No 85

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

M. L'HEUREUX, avocat

L'aide
aux colons

Prix : 10 sous

MONTREAL

SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1075, RUE RACHEL

1919

TOUS DROITS RÉSERVÉS

HM

31

E34

V. 85

1919

L'AIDE AUX COLONS

Conférence faite au dernier Congrès de l'A. C. J. C.,
à Chicoutimi.

NÉCESSITÉ D'AIDER LES COLONS

Si nous voulons coloniser rapidement/et avec succès surtout en ce siècle où le désir du bien-être se généralise jusque dans nos forêts, il faut nécessairement recourir à l'organisation systématique tendant à aider efficacement les colons.

Si, un jour, les Canadiens français comprenaient parfaitement l'urgence qu'il y a pour eux de se solidariser contre les dangers nombreux qui les menacent, il n'y aurait plus lieu, alors, de leur démontrer la nécessité de venir en aide aux colons. En effet, s'ils veulent être les maîtres dans les domaines politique et économique/ il leur faut d'abord tenir le sol, et, pour faire la conquête du sol, l'armée entreprenante des colons a le droit de compter sur l'appui ferme et enthousiaste de ceux de l'arrière, ou, pour parler sans métaphore, de tous les Canadiens-français qui ne sont pas colons.

La nécessité d'aider les colons est beaucoup plus impérieuse pour nous qu'il y a cinquante ans, parce que le nombre des hardis défricheurs, quasi légendaires d'autrefois va toujours décroissant, alors que se multiplient autour

de nous les périls de toutes sortes que seul notre cramponnement au sol peut conjurer.

Oui, malheureusement, ils commencent à se faire rares, les défricheurs de profession.

Le défrichement est toujours un travail pénible et qui touche, en certaines circonstances défavorables, à l'héroïsme le plus épique. Soyons donc justes et charitables ; cessons d'exiger de nos frères, les défricheurs, un effort qui est au-dessus des forces humaines ordinaires ; et, pour cela, aidons-les. Commençons par leur apporter notre appui morale.

L'APPUI MORAL

Le colon a besoin d'encouragement. Il faut qu'il sache que, derrière lui, dans les villes comme dans les campagnes, il compte des frères qui songent à lui, qui apprécient l'excellence de son rôle et qui coopèrent harmonieusement avec lui à la grande œuvre commune de construction nationale.

Mais, il n'est pas facile de considérer longtemps cet appui moral, qui peut se manifester de mille et une manières, selon les circonstances, en faisant abstraction de l'aide réelle, facteur principal d'encouragement.

L'AIDE RÉELLE

Travail de préparation

Pour aider les colons, comme pour les recruter, il faut que l'opinion publique soit bien préparée. En cela, les journalistes et les publicistes ont un magnifique rôle à jouer. La rédaction dans les journaux, doit consacrer souvent des articles de fonds à la cause de la colonisation. Les auteurs littéraires, de leur côté, peuvent fort bien don-

ner pour thème à certains de leurs ouvrages la vie en pays neuf. Pourquoi n'aurions-nous pas plus de volumes du genre de "Les Anciens Canadiens", "Jean Rivard", "Maria Chapdelaine"... ?

Dans les écoles, on peut enseigner et démontrer, par des exemples assez faciles à trouver, que l'avenir est plus souriant dans les nouvelles contrées que dans les grandes villes et les gros villages. Les professeurs et les directeurs dans les collèges classiques, peuvent enfoncer un peu dans la forêt la limite de l'horizon autour du jeune homme qui achève ses études. En effet, s'il est universellement reconnu que les prêtres colonisateurs de la trempe du curé Labelle sont les meilleurs bâtisseurs de pays, il faut admettre aussi que les professionnels, les médecins surtout, sont réclamés dans les paroisses nouvelles autant qu'ils se nuisent dans les grands centres.

Et les expositions, qui ont pour but de développer les initiatives agricoles et industrielles, ne pourraient-elles pas faire une large part à ceux qui veulent aider le colon ? C'est ce qui s'est fait l'an dernier, grâce à l'initiative du Cercle N.-D. du Chemin secondée par la générosité de l'hon. Ministre de la Colonisation.

Quand tout le public aura appris ce qu'est la colonisation, la cause du défricheur sera pratiquement gagnée. La tâche des colonisateurs sera simplifiée ; il ne leur restera plus qu'à soutenir le colon à l'œuvre.

Cela étant dit, nous passons à l'aide immédiate.

L'AIDE IMMÉDIATE

Voilà un problème qui est vaste... presque autant que notre domaine colonisable, parce qu'il varie selon les circonstances de temps et de lieu. Aussi, n'avons-nous pas la prétention de dire tout ce qui pourrait être dit sur un

tel sujet. Pour être clair, nous allons parler d'abord des actes relevant de l'initiative privée, après quoi nous traiterons de l'initiative publique ou gouvernementale.

INITIATIVE PRIVÉE

Le choix des lots

Dès qu'un homme a décidé d'aller "ouvrir une terre", il a besoin que l'on s'occupe de lui. Le choix d'un lot est une chose très importante : un bon lot, c'est celui dont le sol est favorable à l'agriculture, qui est couvert de bon bois et pourvu de voies de communications suffisantes. Les colonisateurs doivent voir à ce que tous les colons aient de tels lots. Mais ce n'est pas tout : le colon aime à retrouver un sol semblable à celui qu'il a déjà cultivé : il est donc important qu'on l'encourage et qu'on lui facilite la tâche en lui procurant un tel lot.

Le groupement

Ensuite, il faut veiller au groupement des colons venant d'une même localité, ce qui facilite l'organisation paroissiale, municipale et scolaire—ce qui, aussi, soutient le courage et l'endurance de chacun. Quand les pionniers d'une même colonie sont tous des parents ou amis, on comprend facilement qu'ils soient encore plus disposés à s'entr'aider et à se procurer les uns aux autres les encouragements et les consolations parfois si nécessaires.

Les colons qui ne manquent pas d'intelligence—bien loin de là ! —n'ont guère d'entraînement aux affaires. Ils auraient souvent besoin qu'on les arrachât des griffes de certains exploiters, qui achètent d'eux à bon marché pour vendre ensuite avec un profit de 75 p. c. ou de 100 pour cent.

Il faut à tout prix supprimer ces intermédiaires parasites, qui n'ont pour tout mérite que de faire monter le coût de la vie.

C'est par les coopératives de vente que nous obtiendrons ce résultat.

C'est aux amis de la colonisation que la tâche incombe de faire l'éducation des colons sur ce point et de les aider à élaborer un solide plan de coopérative de vente.

Tandis qu'ils "auront les mains dedans", les colonisateurs devront s'occuper aussi des coopératives d'achat, car, si les colons sont dupes en certains contrats de vente, ils paient aussi beaucoup trop cher ce qu'ils achètent. Les achats faits en bloc par voie de coopérative laisseraient dans la poche du colon de fortes sommes d'argent qui, autrement, vont combler le gousset de l'intermédiaire inutile.

Les caisses populaires

Mais le type de coopérative qu'il faut introduire, quoi qu'il en coûte, dans les régions de colonisation, c'est la caisse populaire. Les colons n'ont guère de capital à dépenser. Le crédit doit nécessairement suppléer au capital qui leur manque.

Le colon, a besoin qu'on lui avance de l'argent, il lui faut quelques centaines de piastres pour acheter les animaux les plus indispensables, les outils et les instruments aratoires les plus strictement nécessaires, les graines de semence, etc., autant de choses que l'exploitation du bois, dans les limites permises par la loi, ne lui permet pas toujours de se procurer assez vite.

Or, la caisse populaire peut lui accorder, dès le lendemain de sa fondation, le crédit à court terme, et, dans un avenir rapproché, lorsqu'elle sera entrée dans les mœurs, le crédit à long terme.

Tous, vous devez vous poser en ce moment la question : comment adapter les caisses aux besoins de la colonisation ? M. Desjardins suggère trois moyens :

Premier moyen : On pourrait solidariser tout un groupe de colons, qui se porteraient responsables solidairement des emprunts faits par chacun d'eux. Mais, nos gens, individualistes jusqu'à la moelle, redoutent encore trop la coopération pour qu'un pareil système puisse produire de bons fruits chez eux. Et, d'ailleurs, ce système ne requiert pas nécessairement l'intervention des caisses populaires.

Second moyen : Il peut se fonder, en plein canton de colonisation, une petite caisse populaire.

Troisième moyen : Le père, ne voulant pas morceler son bien, et désirant établir tous ses fils, peut se porter garant pour quelques-uns d'entre eux, qui emprunteront de la caisse populaire de leur paroisse d'origine l'argent nécessaire aux premiers défrichements de leurs lots. Ce moyen suppose ce qui devrait exister déjà chez nous : une caisse populaire dans chaque paroisse organisée.

Nous croyons que ce dernier moyen est le plus pratique pour les colons qui se lancent les tout premiers à la conquête de la forêt dans un canton donné. Et nous sommes convaincu que le second est le plus efficace, dès que la colonie a reçu une première ébauche d'organisation.

Conclusion pratique : fondons des caisses populaires dans les vieilles paroisses, pour entre autres fins, aider les enfants de ces paroisses qui vont ouvrir à l'agriculture les premières terres d'un canton nouveau ; ensuite, dès qu'une colonie compte quelques centaines d'âmes, établissons-y une modeste caisse populaire, et confions-en la gérance à un homme intelligent, actif, honnête et dévoué.

Surveillance continue

A part ces initiatives spéciales, il y a une surveillance tutélaire qu'ils feraient bien d'exercer continuellement sur leurs protégés. Ainsi, il faut amener tous les colons à observer scrupuleusement les dispositions de la loi qui préviennent les feux de forêts si funestes aux colons comme à tout le pays : il faut régulariser le cas des "squatters" ou colons établis sans permission ; il faut voir à ce que le tracé des chemins soit conforme aux besoins de la communauté et non pas de tel où tel individu seulement ; il faut parler et agir au nom et à la place de ceux qui sont souvent maladroits dans leurs démarches et qui n'ont pas le temps de faire le pied de grue dans l'antichambre de tel ou tel personnage officiel.

L'INITIATIVE PUBLIQUE

Il ne faut pas oublier, encore moins mépriser le rôle de ceux qui sont tenus, en vertu de leurs fonctions, de s'intéresser à la colonisation : les gouvernants.

Les réserves de colonisation

Une chose qui semble être bien difficile—puisqu'elle ne se fait pas, ou très peu—mais que réclament les amis les plus ardents de la colonisation, c'est la séparation véritable du domaine forestier et du domaine colonisable.

Cette amélioration permettrait au Ministre de la Colonisation, devenu alors un authentique ministre de la colonisation, de disposer lui-même des lots colonisables, chose bien raisonnable après tout. Le Ministre de la Colonisation, une fois maître chez lui, prendrait les initiatives qui lui sembleraient opportunes. Et l'une des premières serait assurément la multiplication des réserves de colonisation.

Une réserve de colonisation, telle que l'entendent les cercles de N.-D. du Chemin et la Société de Colonisation de Chicoutimi, Lac St.-Jean, c'est un territoire équivalent à la superficie d'une paroisse moyenne «environ 250 lots», où les lots sont en vente durant douze mois par année et sur lequel le détenteur de limites voit cesser tous ses droits un an après l'avis spécial qui lui est donné à cette fin.

La réserve de colonisation est établie dans un endroit favorable au double point de vue du sol et des voies de communication. Le gouvernement accorde à cette réserve toute sorte d'avantages qui y attirent les colons en grand nombre. De la sorte, en l'espace de quelques années, la colonie est devenue une paroisse prospère.

Le gouvernement peut bâtir, à l'endroit qui semble devoir être le centre de la future paroisse, une maison capable de recevoir temporairement les premiers colons, de servir au culte en attendant la construction de la première église, et susceptible d'être utilisée comme première maison d'écolé.

Il n'y a plus aucun inconvénient à hâter la confection des chemins dans un endroit, quand on a la certitude que les colons vont y être nombreux. Le problème des chemins est d'importance primordiale au chapitre de la colonisation, et, si les chemins ont fait défaut dans le passé, cela est dû un peu à l'éparpillement des colons ; aucun gouvernement n'a été enthousiaste— et on ne doit pas encore trop les en blâmer—de dépenser des centaines et des milliers de piastres pour faire un chemin profitable à deux ou trois colons, à deux ou trois électeurs...

Multiples sont les avantages des réserves de colonisation ; qu'il nous suffise d'en énumérer quelques-uns : le groupement chasse l'ennui ; la même somme dépensée pour les chemins est utile à plusieurs colons ; l'organisation paroissiale, municipale, scolaire et sociale est facilitée ; les dangers de feu sont amoindris ; il est beaucoup plus

facile pour le gouvernement et pour les particuliers d'aider les colons ainsi groupés ; le marchand de bois et le colon, n'ayant plus à brasser la même marmite, ont fini de se chicaner.

Primes au défrichement

Une libéralité qui encouragerait les colons au travail et qui aurait une chance de produire des résultats appréciables, ce serait une prime accordée au colon qui a déboisé, défriché et mis en parfaite culture un certain nombre d'acres sur son lot en un espace de temps déterminé. Dans ce cas comme toujours, les officiers publics devraient exercer une discrétion judicieuse et s'en rapporter surtout aux références des sociétés de colonisation.

L'appui du gouvernement

En colonisation, plus encore qu'en toute autre branche de l'administration publique, le gouvernement doit toujours être prêt à aider. Il doit seconder substantiellement tous les efforts dus à l'initiative privée.

Organisation agricole

Et, comme les cantons de colonisation sont destinés à former des paroisses agricoles, le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour activer l'agriculture sous toutes les formes convenant aux conditions locales. Il ne serait pas mauvais, nous semble-t-il, d'accorder des octrois à certaines beurreries et fromageries qui débutent péniblement : l'élevage du mouton, cet animal qui ne coûte rien tout en produisant beaucoup, et l'industrie de la laine mériteraient un encouragement tout spécial dans les cantons

nouveaux, surtout en ces années de disette de viande et de farine ; l'argent que le gouvernement débourserait pour multiplier les agronomes dans les régions de colonisation ne serait pas gaspillé en vain.

Une innovation qui ne serait pas banale non plus, ce serait l'établissement d'écoles d'agriculture en plein centre de colonisation.

Aide aux chemins de fer

Si la construction et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat ont presque partout été un fiasco, il n'en reste pas moins vrai :

1°—Que les grandes régions de colonisation ont besoin de chemins de fer ;

2°—Que les chemins de fer ont une chance de réussite partout où leur tracé est adapté aux besoins de la région qu'ils traversent ;

3°—Que le capital canadien-français étant encore trop limité, le gouvernement de Québec doit favoriser les hommes sérieux et compétents qui veulent lancer ces entreprises de voies ferrées, faute de quoi, tout notre réseau ferroviaire sera sans réserve la chose des étrangers, ou, du moins, des Anglo-canadiens ;

4°—Que le subside fourni par le gouvernement ou le déficit résultant pour lui de l'exploitation d'un chemin de fer peut être largement compensé par le développement d'une région avantageuse.

LES SOCIÉTÉS DE COLONISATION

L'une des aides les plus efficaces que le gouvernement puisse apporter à la colonisation, c'est l'encouragement et l'appui financier aux sociétés de colonisation sérieuses.

Une société de colonisation ne doit pas se contenter de parler de colonisation : elle doit en faire. Elle joindra la théorie à la pratique, surtout quand elle étudiera la législation des terres en vue de l'améliorer. Mais son rôle principal doit être de faire de la colonisation pratique.

La Société de colonisation joue le rôle de recruteur et d'aide. Elle prépare l'opinion par une campagne d'éducation au moyen des journaux et des conférences ; elle va ensuite chercher les bons colons, les dirige sur des lots avantageux, puis veille sur eux avec une sollicitude et une bienfaisance presque maternelle.

Elle exerce auprès de ses protégés l'action d'une conférence de St-Vincent-de-Paul, en leur fournissant tout le nécessaire dont ils sont parfois dépourvus : vêtement, lingerie de maison, outils indispensables, grains de semence, etc.

Elle est aussi un avocat pour les colons. Ceux-ci sont souvent maladroits dans la revendication de leurs droits ou dans leurs demandes de faveurs ou, encore, ils n'ont pas le temps d'agir eux-mêmes. La société de colonisation est toute désignée pour les représenter auprès des officiers publics et des marchands de bois. Pour bien remplir cette tâche, la société doit surveiller constamment les besoins des colons.

C'est la société de colonisation qui doit, après avoir bien entendu les parties,—les colons prouvent souvent qu'ils descendent des Normands—c'est la société de colonisation, disons-nous, qui doit aviser le ministre de la colonisation en ce qui concerne le tracé, la confection et l'amélioration des chemins. La question des chemins est pour le moins aussi vieille que celle de la colonisation et on se convainc de plus en plus que les chemins constituent le grand facteur en colonisation. Les sociétés de colonisation qui existent déjà en savent quelque chose et celles qui se fonderont à l'avenir devront en tenir compte.

La société doit s'intéresser à l'organisation de la colonie sous tous les rapports. D'abord, c'est la présence du prêtre qu'il faut obtenir : ensuite, c'est l'érection canonique puis civile de la paroisse, l'organisation municipale, l'organisation scolaire, l'engagement des instituteurs, l'obtention d'octrois suffisants pour maintenir l'école, l'invitation à un médecin compétent de venir s'établir dans la colonie, l'organisation de coopératives facilitant aux colons la double tâche d'acheter et de vendre à des conditions avantageuses, l'établissement d'une caisse populaire, etc...

Maintenant, comment organiser ces sociétés de colonisation ?

Plusieurs modes d'organisation feraient probablement l'affaire.

Voici un plan entre plusieurs : d'après nous, il faudrait une société de colonisation par région. Chacune aurait autant de cercles, répandus dans différentes paroisses, qu'elle pourrait en maintenir en activité. Chaque cercle s'occuperait, autant que possible, d'un nombre restreint de colons qu'elle connaît et qu'elle a eu le soin de grouper sur un même point.

Au-dessus des cercles, il y aurait un conseil central formé des délégués des cercles, puis un comité d'action choisi parmi et par les membres de ce comité.

Entre les sociétés des différentes régions, il y aurait fréquemment des échanges de vues sur le problème de la colonisation en général ; et, une correspondance assez suivie, rendue nécessaire par les échanges et les déplacements inévitables de colons, établirait un contact permanent entre elles.

Imaginez-vous la poussée que l'on donnerait à la colonisation, si, par exemple, dans six cents municipalités seulement sur les douze cents que compte la province de Québec, on fondait des cercles de colonisation soutenant chacune

en moyenne quatre ou cinq colons durant les trois ou quatre premières années du défrichement. Franchement, est-ce que le problème de la colonisation ne se trouverait pas, du fait, en grande partie résolu ?

Dans presque toutes les paroisses, il y a les éléments nécessaires pour former un cercle de colonisation, mais l'initiative manquera probablement en plusieurs endroits. C'est alors surtout que le cercle de l'A. C. J. C. devra intervenir et provoquer la fondation d'un cercle de colonisation ou, si telle fondation est impossible, jouer lui-même le rôle d'un cercle de colonisation en se pourvoyant d'une organisation *ad hoc*.

Comment peuvent se soutenir les cercles ? Vous vous y attendez probablement : c'est à force de dévouement. L'ouvrage se fait sans rémunération et chaque membre paie une contribution. On recourt ensuite aux souscriptions volontaires du dehors, aux quêtes paroissiales, aux séances publiques, aux bazars, etc.

Quant au comité central de chaque société de colonisation, sa besogne devrait être assez considérable pour légitimer la tenue d'un bureau ouvert en permanence et l'emploi d'un personnel proportionné à l'importance de la tâche. Comme il s'agit ici de soutenir l'initiative privée, le gouvernement serait parfaitement dans son rôle en octroyant à chaque société un subside suffisant pour couvrir tous les frais de la tenue d'un bureau, de sa correspondance avec les cercles ou sections, et des voyages nécessités par l'œuvre.

Dépêchons-nous, messieurs, car le colon est là-bas, au bord de la forêt, attendant qu'on lui livre la maison.

